

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel
Cellule des affaires institutionnelles

DÉLIBÉRATION N°CA_220701-02

Séance du 1^{er} juillet 2022

POINT 3 – Procès-verbaux du conseil d'administration de l'Université de Nantes des 20 novembre et 18 (2) décembre 2020, 8 janvier, 12 mars, 28 mai, 2 juillet, 3 septembre, 17 septembre, 8 octobre, 26 novembre et 17 (2) décembre 2021 (pour approbation)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n°2021-1290 portant création de Nantes Université et approbation de ses statuts ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 37

Nombre de votants : 34

Par :

Voix pour : 34

Voix contre : 00

Abstentions : 00

Article n°1 : Approbation

Le conseil d'administration approuve les procès-verbaux des conseils d'administration de l'Université de Nantes des 20 novembre et 18 (2) décembre 2020, 8 janvier, 12 mars, 28 mai, 2 juillet, 3 septembre, 17 septembre, 8 octobre, 26 novembre et 17 (2) décembre 2021 tels qu'annexés.

Article n°2 : Publication et exécution

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de l'établissement public expérimental et transmise au recteur.

À Nantes, le 1^{er} juillet 2022,
La Présidente de Nantes Université,

Catherine BERNAULT.



Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités, le : - 1 JUIL. 2022
Publié le : - 1 JUIL. 2022



UNIVERSITÉ DE NANTES

PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ

SÉANCE DU VENDREDI 12 MARS 2021

PV N° 433

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU 12 MARS 2021

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est tenu en visioconférence sous la présidence de Mme Carine BERNAULT, Présidente de l'Université. Siégeaient à ses côtés M. Dominique AVERTY et Mme Laurianne SCHLAEPI

ÉTAIENT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 25 MEMBRES

BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BASTIANELLI François	B	IUT Nantes/Fleuriaye
BEDOUT Nolwenn	ETU. T	UFR STAPS
BERTHON Christophe	A	UFR Sciences et Techniques
BEZAULT Jérémy	BIATSS	UFR FLCE
BRISSEAU Carla	ETU. S	UFR Médecine et Techniques médicales
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BUTEAUD Jean-Baptiste	BIATSS	UFR Droit et Sciences politiques
CARPY Sabrina	B	UFR Sciences et Techniques
CLAUTOUR Hugo	ETU. S	UFR Sciences pharmaceutiques
CORREARD Nicolas	B	UFR Lettres et Langage
DAVID Marie	B	INSPE
DELALEU Frédéric	Pers. Ext.	INSERM
DELMAS Corinne	A	UFR Sociologie
DRONNEAU Céline	BIATSS	Pôle LLSHS
GOULLET Antoine	A	Polytech Nantes
HOUËL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques médicales
LIGNEREUX Yann	A	UFR Histoire
LOUARN Guy	A	Polytech Nantes
PENISSON Stéphanie	BIATSS	INSPE Siège académique
PONTIER NURIT Laure	A	UFR Droit et Sciences politiques
ROUSSEL Fabrice	Pers. Ext.	Nantes Métropole
SAMI Taklit	B	UFR Sciences et Techniques

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : 7 MEMBRES

BEN HAMAD Tahar	ETU. T	IUT Saint Nazaire
DANIELI Chiara	Pers. Ext.	Groupe Bouhyer
DUPRE Thierry	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
MAHÉ Lydie	Pers. Ext.	CARENE
STOYANOV Hélène	B	INSPÉ Angers
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	Beeling Formation
TUCHAIS Catherine	Pers. Ext.	FSU Loire-Atlantique

ÉTAIENT ABSENT À L'OUVERTURE : 3 MEMBRES

BONNEL Audrey	ETU. T	UFR Droit et Sciences politiques
BOUDIC Goulven	B	UFR Droit et Sciences politiques
LE MOAL Emma	ETU. T	UFR Médecine et Techniques médicales

MEMBRES EN EXERCICE	PRÉSENTS À L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSÉS	ARRIVÉS EN COURS
35	25	7	3	0

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

ALLEON Alexandra	Cheffe de Cabinet
ANEX Sophie	Collaboratrice Cabinet
BARON Stéphane	Commissaire aux comptes - KPMG
BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
BOUSQUET Emmanuelle	Vice-Présidente déléguée Culture
BRIOLET Baptiste	Directeur des Affaires Juridiques
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires Financières
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DRENO Brigitte	Vice-Présidente déléguée Culture scientifique et technique
DURAND Christelle	Rectorat de Nantes
GASTINEAU Jérôme	Directeur Général Adjoint des services – Formation et vie de campus
GIBLAIN Chloé	Commissaire aux comptes - PWC
GRASSET Olivier	Vice-président Recherche et Science ouverte
GUEVEL Arnaud	Vice-président Formation et ressources éducatives libres
JACQUEMIN Frédéric	Vice-président Innovation et Partenariats
KEROUANTON Jean-Louis	Vice-président Immobilier
LECLERC Arnaud	Mission Démocratie universitaire
MULLER Mathieu	Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
MADEC Théo	Vice-président Étudiant
MORERE Julie	Vice-Présidente Vie de campus et Solidarités
MOUHOUD Malik	Directeur Général Adjoint des services - Performance et Investissements
PERON Marc	Directeur de la Communication
ROMAN-DUBREUCQ Boris	Directeur Général Adjoint Environnement social et institutionnel
THURIES Olivier	Agent comptable

Ordre du jour du conseil d'administration du 12 mars 2021

1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES	5
2 - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 SEPTEMBRE 2020 ET DU 25 SEPTEMBRE 2020.....	7
AFFAIRES BUDGÉTAIRES.....	8
3 - CERTIFICATION DES COMPTES 2020.....	8
4 PRÉSENTATION ET APPROBATION : DU COMPTE FINANCIER, DES COMPTES CONSOLIDÉS ET DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 DU TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES EN AE/CP, RECETTES ET SOLDE BUDGÉTAIRE DU TABLEAU D'ÉQUILIBRE FINANCIER	9
RESSOURCES HUMAINES.....	14
5- APPROBATION DU BILAN SOCIAL 2019 (APRÈS AVIS DU CTE ET DU CHSCT)	14
FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE.....	16
6 - APPROBATION DES DOSSIERS D'AUTOÉVALUATION DE L'IUT DE NANTES.....	16
7 - APPROBATION DES DOSSIERS D'AUTOÉVALUATION DE L'IUT DE SAINT NAZAIRE	16
8 - APPROBATION DES DOSSIERS D'AUTOÉVALUATION DE L'IUT DE LA ROCHE-SUR-YON.....	16
9 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE LA CONTRIBUTION DE VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC).....	18
AFFAIRES INSTITUTIONNELLES.....	18
10 - APPROBATION DE L'ADHÉSION DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES À L'ASSOCIATION JURISUP	18
AFFAIRES FINANCIÈRES ET COMPTABLES	18
12 - APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021 À L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA SALLE DE SPECTACLE DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES (TU)	18
11 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'INSPE ACADÉMIE DE NANTES.....	20
13 - RENDU COMPTE DES CONVENTIONS, MARCHÉS ET CONTRATS SIGNÉS PAR LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ EN 2020.....	20
14 - RENDU COMPTE DES REMISES GRACIEUSES ET DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR	21
15 - RENDU-COMPTE DES TARIFS SIGNÉS PAR LA PRÉSIDENTE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DE NOVEMBRE À FÉVRIER 2021.....	21
16 - APPROBATION DES TARIFS	21
Nantes Université	21
17 - CONSULTATION SUR LES STATUTS DE NANTES UNIVERSITÉ : RESTITUTION PAR LA MISSION DÉMOCRATIE UNIVERSITAIRE.....	21
18 - QUESTIONS DIVERSES.....	26

LA PRESIDENTE ouvre la séance à 8 h.

1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

LA PRESIDENTE évoque en premier lieu la situation sanitaire, qui a évolué au cours des dernières semaines. Le retour des étudiants sur les campus a pu être organisé, ce qui est une très bonne nouvelle. Le dispositif défini par le gouvernement n'a pas été facile à mettre en œuvre. Chaque composante a été accompagnée pour pouvoir le décliner et l'adapter au regard de ses contraintes propres, que celles-ci soient bâtementaires ou disciplinaires, dans le but de permettre le retour progressif des étudiants. Elle remercie à ce titre le travail conduit par tous les personnels qui se sont mobilisés pour organiser la mise en place de ce dispositif.

Un besoin de stabilité des dispositifs applicables a par ailleurs été relayé auprès du ministère. Il est nécessaire de définir des modes de fonctionnement un minimum pérenne pour le second semestre. Les changements permanents sont survenus au cours des derniers mois, ce qui a constitué une source de complexité. Les changements incessants sont usants tant pour les personnels que pour les étudiants.

MME SCHLAEPPI ajoute que le taux d'incidence est aujourd'hui de 59 pour 1000, avec 25 cas positifs parmi les étudiants. Ces chiffres sont cohérents avec l'évolution qui est constatée au niveau de la métropole. En matière de conditions de travail, un arrêté a été pris le 18 février 2021 suite aux consignes adressées par le Premier ministre dans une circulaire du 5 février.

Des principes identiques à ceux du mois de décembre sont ainsi définis, avec quelques adaptations qui ont été nécessaires en raison de la publication de cette circulaire. Le couvre-feu continue de s'appliquer. Le télétravail est impératif, avec des dérogations pour les personnels dont les missions ne sont pas télétravaillables ou dans certaines situations spécifiques.

À noter qu'il avait été prévu de permettre aux personnels de revenir sur site deux jours par semaine. Or la circulaire du Premier ministre impose un maximum d'un jour par semaine sur site. Il n'est pas possible d'y déroger. La circulaire du Premier ministre précise en outre que les réunions en présentiel sont prohibées. Si toutefois elles sont indispensables, elles ne doivent pas réunir plus de six personnes.

La vaccination est par ailleurs ouverte aux personnels qui sont âgés de 50 à 64 ans et qui présentent certaines pathologies précises.

LA PRESIDENTE aborde ensuite le calendrier d'accréditation des formations de l'Université tel que prévu par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. Après échange avec les directeurs des composantes, un report d'une année a été sollicité au regard du calendrier prévu pour permettre à chacun de travailler de façon plus sereine et plus constructive sur ce sujet extrêmement important. D'autres Universités s'appêtent à formuler une demande de ce type. L'Université de Nantes par ailleurs reçu quelques jours auparavant la copie d'un courrier adressé par le ministère au recteur lui demandant de se saisir de sa demande de report. Les membres du conseil d'administration seront tenus informés des suites de cette démarche.

MME DAVID signale que la circulaire qui a été prise au niveau de l'Université de Nantes est inadaptée à l'activité et au statut des enseignants et enseignants-chercheurs. D'une part, le circuit hiérarchique qui est indiqué ne correspond pas au statut des enseignants et enseignants-chercheurs. D'autre part, cette circulaire brouille le message pour les collègues qui ont des activités d'enseignement puisqu'ils peuvent être amenés à venir sur

site un ou plusieurs jours par semaine. La limite des 20 % s'applique uniquement aux étudiants. Tout ceci crée de la confusion.

Elle évoque en outre une double limitation des réunions sur site : la circulaire du Premier ministre fait mention d'un maximum de six personnes quand les règles locales font état de zéro personne en réunion. Or pour un certain nombre de recherches, l'activité scientifique implique que les chercheurs et chercheuses viennent partager leurs travaux et échanger, y compris de façon informelle. C'est l'une des conditions de la production scientifique. De fait, celle-ci est aujourd'hui fortement limitée en raison de l'interdiction de se réunir. Ce constat se révèle inquiétant pour la production scientifique. L'Université de Nantes doit s'aligner sur les consignes nationales de la fonction publique est autorisée dès à présent les réunions jusqu'à six personnes, en respectant les gestes barrières en vigueur.

LA DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES entend les conséquences que peut avoir la crise sanitaire sur le déroulement des travaux de recherche. Chacun espère une amélioration de la situation sanitaire afin de pouvoir lever les mesures en vigueur. À noter cependant que l'arrêté n'est pas plus restrictif que la circulaire. L'arrêté qui a été signé reprend in extenso le texte de la circulaire ministérielle. Il n'y a donc pas de restriction propre à l'Université de Nantes.

M. GRASSET met en exergue que ces limitations impactent très fortement la recherche. Il est extrêmement difficile de poursuivre ou démarrer des projets alors même que les possibilités de collaboration sont très fortement limitées.

M. BERTHON souligne l'inquiétude qui pèse sur l'avenir de la recherche. La situation est effectivement difficile. Toutefois, des restructurations opérées dans un certain nombre de disciplines ont pu faciliter les échanges internationaux. Certains chercheurs ont ainsi découvert des outils numériques qui ont contribué à accélérer leurs travaux. Le constat qui a précédemment été dressé nécessite par conséquent d'être nuancé. Dans certains domaines, la mise en place extrêmement rapide des outils numériques a permis de maintenir une activité scientifique. L'absence de lien social est certes difficile, mais elle n'empêche pas nécessairement la qualité de la recherche.

MME SCHLAEPPI revient sur la remarque qui a été formulée concernant l'inadaptation de la circulaire de l'Université de Nantes au regard de l'activité et au statut des enseignants et enseignants-chercheurs. Elle propose que le texte soit modifié pour clarifier le point, en distinguant ce qui concerne les enseignants et enseignants-chercheurs d'une part et ce qui concerne les personnels BIATSS.

MME SAMI partage pour sa part le point de vue selon lequel les conditions actuelles de travail modifieront de façon importante la recherche. Les réunions et travaux qui se tiennent à distance ne produisent pas les mêmes effets que ceux qui se déroulent en présentiel. De fait, le manque de réunions en présentiel ou encore de colloque pèsera sur les travaux de recherche.

M. GRASSET ajoute qu'il convient d'être extrêmement vigilant pour éviter que la recherche ne se focalise sur le Covid-19. De fait, de nombreuses activités ont été arrêtées en raison de la crise sanitaire et elles auront énormément de mal à reprendre, d'autant plus qu'elles auront été laissées de côté pendant longtemps.

MME DRONNEAU souhaite pour sa part évoquer la situation de la formation. Des recrutements sont opérés et de nouveaux personnels doivent être formés. Or les formations à distance ne sont pas optimales pour leur permettre de s'approprier certains outils. Il serait par conséquent opportun de pouvoir autoriser et organiser des formations en présentiel. Les difficultés actuelles compliquent les prises de fonction et le fonctionnement des services.

LA PRÉSIDENTE en prend note. Elle souhaite évoquer un autre sujet au titre des informations générales. Elle a récemment été interpellée par Sud éducation qui l'a informée de la publication sur un site Internet d'un message mettant en cause des personnels qui auraient signé une pétition relative à la question de l'islamogauchisme, dans le contexte des récentes annonces de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Il a été décidé de réaliser un signalement auprès du procureur de la République, puis d'accorder une protection fonctionnelle à tous les personnels qui seraient ainsi mis en cause et qui en formuleraient la demande. Les faits dont il est question sont sérieux et l'établissement doit soutenir les personnels qui en formuleraient la demande.

MME DAVID indique qu'il est important de protéger les personnels concernés. Elle souhaite par ailleurs replacer cette attaque dans son contexte. Il se trouve que cette dénonciation publique et calomnieuse de 600 personnels a résulté des propos de Mme la ministre Frédérique VIDAL, qui a accusé un certain nombre de chercheurs et chercheuses d'Université d'être des islamogauchistes. Ses propos ont été très largement condamnés par les personnes signataires de la pétition, par les organisations syndicales et par la CPU notamment. Elle s'enquiert de la position de l'Université de Nantes au regard des propos de la ministre. Elle demande si l'Université de Nantes les condamne également.

LA PRÉSIDENTE fait savoir qu'elle ne comprend pas les propos qui ont été tenus par la ministre. Elle confirme par conséquent que l'Université se retrouve pleinement dans la position de la CPU. C'est la raison pour laquelle l'établissement n'a pas réalisé de communication propre sur ce sujet.

2 - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 SEPTEMBRE 2020 ET DU 25 SEPTEMBRE 2020

LA PRÉSIDENTE s'enquiert des éventuelles remarques ou demandes de modifications que souhaiteraient formuler les membres du conseil d'administration au regard des procès-verbaux des séances du 4 septembre 2020 et du 25 septembre 2020. En l'absence de demande d'intervention, elle propose de procéder à leur approbation.

Avant de procéder à la séquence de votes, la Présidente donne lecture des procurations.

Le conseil d'administration, avec 30 voix pour et 1 voix contre, approuve le procès-verbal du 4 septembre 2020.

Le conseil d'administration, avec 29 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, approuve le procès-verbal du 25 septembre 2020.

AFFAIRES BUDGÉTAIRES

3 - CERTIFICATION DES COMPTES 2020

M. BARON, commissaire aux comptes, rappelle en préambule que le collège des commissaires aux comptes émet un rapport sur les comptes sociaux consolidés de l'Université de Nantes. L'objectif consiste à obtenir l'assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalie significative.

Pour effectuer leurs travaux, les commissaires aux comptes prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour ledit afin de définir des procédures appropriées dans la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne en tant que tel. Ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur à l'agent comptable ainsi que les informations concernant ces estimations. Ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et consolidés et ils évaluent si ces comptes reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Ainsi, les travaux menés dans le cadre de l'audit des comptes 2020 n'ont pas mis en lumière d'anomalie significative dans les comptes de l'Université de Nantes. Comme cela a été le cas pour les exercices précédents, les commissaires aux comptes certifient que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables applicables aux EPSCP, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Université à la fin de cet exercice.

MME GIBLAIN, commissaire aux comptes, ajoute pour sa part que l'objectif du cabinet PwC a notamment consisté à s'assurer que l'ensemble des procédures et des contrôles ont bien été réalisés tout au long de l'année. Compte tenu du contexte particulier de l'année 2020, l'agence comptable a dû s'organiser au regard des mesures sanitaires qui ont été déclinées tout au long de l'année. Il s'agissait de s'assurer de la régularité des contrôles et des procédures qui ont été mis en place. PwC n'a pas constaté de déficience au regard de ces éléments.

Le contexte réglementaire avait été assez mouvementé en 2019. De fait, un changement avait été opéré dans la reconnaissance du revenu, notamment sur la partie recette des droits d'inscription ou encore sur la CVEC. L'année 2020 a été beaucoup plus calme en matière de réglementation, avec deux faits marquants : la réforme de la taxe d'apprentissage d'une part, et la comptabilisation d'une subvention versée par le ministère concernant le tutorat étudiant d'autre part. Sur ce dernier point, le cabinet PwC confirme que l'Université de Nantes a bien comptabilisé cette subvention en résultat, conformément aux normes comptables.

Des éléments liés à la crise sanitaire sont par ailleurs à signaler, avec en particulier des dépenses d'investissement relatives à la mise en place de plans d'action dans le cadre du soutien numérique. La DSI a été fortement sollicitée pour permettre les cours à distance, ce qui a justifié des dépenses d'investissement.

Des charges complémentaires et des diminutions de charges sont également constatées. Au titre des charges complémentaires, sont à signaler l'acquisition d'équipements de protection individuelle et la prolongation de certains contrats de doctorants. En matière de diminution de charges, celles-ci ont été relativement significatives sur certains postes, notamment s'agissant des frais de déplacement, de colloques ou encore des frais de mission. La fermeture de l'établissement pendant une certaine période a réduit certaines charges variables, en particulier sur la partie charges d'énergie.

Des impacts positifs sont constatés sur les produits, avec notamment le versement de la subvention précitée. Des diminutions de produits sont également observées, avec des pertes de recettes sur les produits de

formation, notamment en matière de formation continue. Les recettes liées aux droits d'inscription des étudiants étrangers ont également diminué.

MME SAMI souhaite savoir si les réserves qui avaient précédemment été émises sont levées.

MME GIBLAIN le lui confirme. Ces réserves concernaient différentes Universités. Dans le cadre de leur prise d'autonomie, celles-ci avaient dû recenser et évaluer leur patrimoine. L'Université de Nantes est désormais parvenue à évaluer de façon fiable et fidèle son patrimoine. Par conséquent, les réserves qui avaient évidemment été émises sur la partie immobilière sont levées.

4 PRÉSENTATION ET APPROBATION : DU COMPTE FINANCIER, DES COMPTES CONSOLIDÉS ET DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 DU TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES EN AE/CP, RECETTES ET SOLDE BUDGÉTAIRE DU TABLEAU D'ÉQUILIBRE FINANCIER

LA PRESIDENTE rappelle qu'en décembre 2020, le conseil d'administration a voté un budget rectificatif en déficit. Il avait alors été annoncé que l'équilibre serait probablement atteint au mois de mars compte tenu de versements attendus. Cette hypothèse est confirmée. Pour autant, l'excédent reste très limité, ce qui souligne les difficultés structurelles de l'établissement.

M. AVERTY indique que le compte de résultat permet d'apprécier la situation financière au regard de la situation patrimoniale. En l'occurrence, le résultat de l'exercice s'établit à 0,2 million d'euros. La capacité d'autofinancement atteint 7 millions d'euros. Le fonds de roulement net global est en retrait de -2,7 millions d'euros pour atteindre 25,9 millions d'euros. Il représente 29 jours de charges décaissables, passant sous le seuil prudentiel d'alerte fixé à 30 jours par le ministère. En 2019, le fonds de roulement net global représentait 33 jours de charges décaissables.

Concernant les effets de la crise sanitaire sur l'exercice, les dépenses y afférents ont représenté une somme de 2,8 millions d'euros, dont :

- Masques, gel hydroalcoolique et désinfectants : 1,2 million d'euros ;
- Dépenses à destination des étudiants, équipements contre l'isolement numérique : 0,5 million d'euros ;
- Dépenses d'investissement informatique lié au confinement et à la reprise d'activité : 1,1 million d'euros.

Certaines recettes ont par ailleurs baissé significativement sous les effets de la crise sanitaire, notamment :

- Les formations payantes : -2,7 millions d'euros ;
- L'Université permanente : -1,1 million d'euros.

Une diminution de certaines dépenses est en outre constatée en raison de la baisse de l'activité sur l'année 2020 :

- Frais de déplacement : -3 millions d'euros ;
- Frais de réception : -0,7 million d'euros ;
- Colloques : -0,6 million d'euros ;
- Électricité : -0,5 million d'euros.

Au regard des dépenses et recettes constatées, le solde budgétaire de l'exercice s'établit à -14,6 millions d'euros en 2020 contre -1,1 million d'euros 2019. Le solde budgétaire 2020 nécessite d'être pondéré au regard des recettes enregistrées les années précédentes, par exemple au titre de la construction de la rénovation d'un bâtiment. Ainsi, les recettes peuvent être enregistrées sur un exercice donné et les dépenses sur l'exercice suivant, ce qui explique la différence.

En matière d'emplois, le plafond d'emplois fixé par l'État s'établit à 3345 ETPT. Fin 2020, la consommation s'établit à 3245,5 ETPT. La consommation d'emploi global réalisé en 2020 est conforme à la prévision. Le nombre global d'emplois 2020 augmente de 86,6 ETPT par rapport aux réalisés 2019, dont +70,7 ETPT sur les ressources propres.

Le déficit de financement de la masse salariale État se réduit pour atteindre 3 millions d'euros, contre 5,1 millions d'euros en 2019. Les dépenses de personnel sur la salariale État augmentent de 3,2 millions d'euros entre 2019 et 2020.

L'évolution des dépenses de personnels reste difficile à maîtriser alors que l'État ne prend en compte ni l'intégralité des dépenses ni la croissance des activités. À noter que la part masse salariale de la CSCSP progresse de 5,3 millions d'euros. Le déficit de financement de la masse salariale État diminue donc significativement en 2020 et atteint 3 millions d'euros fin 2020.

Les dépenses de personnel sur ressources propres ont augmenté de 1,3 million d'euros par rapport à 2019. Cette hausse résulte de différents facteurs :

- Le schéma d'emploi a un impact de 2,5 millions d'euros, dont 0,9 million d'euros sur contrats de recherche ;
- La variation des heures complémentaires à -0,9 million d'euros ;
- Des dépenses hors paie à -0,1 million d'euros.

La masse salariale hors plafond État s'élève à 32,4 millions d'euros en 2020 pour les principales dépenses de personnel sur ressources propres concernant les projets NEXT (2,3 millions d'euros, +23 ETPT), NeptUNE (0,35 million d'euros, +5,6 ETPT) et EUQUR'AN (0,32 million d'euros, +55,7 ETPT).

L'augmentation des ressources propres au cours des dernières années a permis de diversifier les sources de financement, aussi bien dans le domaine de la recherche que dans celui de la formation.

Une diminution de 12 % des dépenses de fonctionnement est par ailleurs constatée. Cette diminution résulte notamment de la crise sanitaire, qui a engendré une forte baisse des dépenses liées aux déplacements et aux frais de réception.

Les investissements 2020 ont représenté une somme de 22,4 millions d'euros contre 22 millions d'euros en 2019, soit une augmentation de 0,4 million d'euros. Les principaux investissements réalisés en 2020 sont les suivants :

- Réhabilitation de la BU de l'Erdre (4,8 millions d'euros) ;
- Extension de surfaces d'enseignement au sein de l'IUT de La Roche-sur-Yon (2,5 millions d'euros) ;
- Réaménagement du pôle administratif Droit ;
- Réaménagement des salles de cours FLCE (0,8 million d'euros) ;
- Recherche CPER (6 millions d'euros) ;
- Équipements composantes (hors recherche) (3,8 millions d'euros) ;
- Équipements gérés par le service numérique (3,1 millions d'euros).

En matière de recettes, la SCSP représente 79 % des recettes totales, en augmentation de 6,1 millions d'euros. En dehors de la SCSP, les recettes ont diminué de 15,3 millions d'euros pour s'élever à 66,6 millions d'euros en 2020.

Malgré les recettes qui augmentent de façon globale entre 2019 et 2020, une forte diminution des ressources propres est constatée. À noter de fortes diminutions principalement sur les subventions de la Région et de l'Union européenne notamment (-5,4 millions d'euros), mais aussi sur les recettes de formations payantes (-2,7 millions d'euros), les recettes issues de l'ANR (-2,3 millions d'euros) et la recherche (-1,1 million d'euros). Les autres recettes diminuent également fortement (-3,4 millions d'euros) en raison notamment des baisses constatées sur les prestations de services, les recettes de régie ou encore de location.

Les dépenses globales en CP s'élèvent à 331,9 millions d'euros contre 318,2 millions d'euros en 2019, soit une évolution positive de 13,7 millions d'euros. Le premier poste de dépenses concerne la formation à hauteur de 128,6 millions d'euros, soit une augmentation de 1,2 million d'euros par rapport à 2019. Le second poste est celui de la recherche pour 104 millions d'euros contre 100,1 millions d'euros en 2019, soit une évolution de 3,9 millions d'euros. Il convient de constater que la partie immobilière a fortement diminué entre 2019 et 2020 (-5,6 millions d'euros). Enfin, les dépenses relatives à l'activité de documentation sont restées stables entre 2019 et 2020, pour s'établir à 7,1 millions d'euros.

Le solde final 2020 de la trésorerie s'élève à 43,4 millions d'euros, en diminution de -10,1 millions d'euros par rapport à 2019. Le niveau de la trésorerie reste toutefois conforme à la prévision établie au budget rectificatif. Le nombre de jours de charge décaissables permet à l'établissement d'honorer des dépenses sur neuf semaines en jours ouvrables, contre douze semaines fin 2019.

Pour conclure, les indicateurs financiers 2020 témoignent pour la seconde année consécutive d'une situation financière délicate qui appelle à la plus grande vigilance. Au-delà des conséquences de la crise sanitaire, les difficultés structurelles de l'établissement sont confirmées.

Le second dialogue stratégique et de gestion avec l'État a permis à l'Université d'exposer courant 2020 sa stratégie et sa trajectoire financière et salariale pluriannuelle. Un premier arbitrage, en fin d'exercice, a permis d'assurer temporairement un résultat tout juste positif. Un soutien financier significatif et pérenne devient nécessaire pour assurer l'adéquation des moyens alloués avec les missions de service public et les activités de l'établissement.

Il conviendra d'être vigilant lors des prochains échanges avec l'État pour que les enveloppes complémentaires et pérennes soient attribuées en cohérence avec les activités de l'établissement.

À noter par ailleurs que pour consolider les comptes de l'Université, il est nécessaire de tenir compte des comptes de deux entités qui lui sont rattachées : la filiale Capacités SAS et la fondation.

Concernant la filiale Capacités SAS, une hausse mesurée du chiffre d'affaires était constatée en 2019 (+1,55 %). En dépit de la crise sanitaire, la filiale a réalisé une excellente année 2020 avec un chiffre d'affaires de 8,9 millions d'euros, en hausse de près de 7,5 % par rapport à 2019. La masse salariale de la filiale est de 71,5 ETP dont douze relevant de la gestion des contrats de recherche collaboratifs. L'effectif embauché en CDI correspond à 56 ETP. Au titre de l'année 2020, le résultat net de Capacités SAS est bénéficiaire de 347,5 k€, ce qui s'ajoute au résultat de l'Université.

S'agissant de la fondation, les recettes ont atteint 1,39 million d'euros en 2020. Idée s'agissant des dépenses. Le solde est donc de zéro, conformément à l'objectif de la fondation.

Les tableaux 1, 2, 4 et 6, le bilan, le compte de résultat, la balance des valeurs inactives et l'annexe sont présentés pour vote au conseil d'administration. Les tableaux 3, 5, 7, 8, 9, et 10, et le rapport de l'ordonnateur lui sont présentés pour information.

Le tableau des autorisations d'emploi fait état de 3245,5 ETPT sous plafond État et de 615,8 ETPT hors plafond d'emploi législatif.

Les autorisations budgétaires sont les suivantes :

- 341 669 733 € d'autorisations d'engagement,
- 336 303 527 € de crédits de paiement,
- 321 739 094 € de recettes,
- -14 564 433 € de solde budgétaire.

Les éléments d'exécution comptable sont les suivants :

- -10 182 963 € de variation de trésorerie,
- 152 491 € de résultat patrimonial,
- 7 004 614 € de capacité d'autofinancement,
- -2 741 460 € de variation de fonds de roulement.

L'affectation du résultat, à hauteur de 152 491 k€, vient en augmentation du compte de réserve de l'Université.

M. CLAUTOUR souhaite disposer d'informations au sujet des subventions qui ont été perçues au titre du tutorat des étudiants. La somme à laquelle il est fait référence sur les documents lui semble colossale. De fait, le besoin est lui aussi colossal. Il demande confirmation que cette somme sera entièrement consacrée au tutorat des étudiants. Il relève par ailleurs que l'évolution des recettes résulte d'une augmentation des droits d'inscription et de la CVEC et il souhaitait simplement le souligner.

M. AVERTY répond que le chiffre relatif au tutorat est effectivement important. Il traduit la volonté de l'État d'accompagner cette démarche. À noter que l'Université aura des comptes à rendre sur l'utilisation de ces budgets. Il conviendra de confirmer que les dépenses afférentes sont bien réalisées. Sur les quatre premiers mois de l'année, les dépenses de tutorat qui ont été engagées sont évaluées à 122 000 €.

MME MORERE ajoute qu'il serait par ailleurs important de flécher des moyens sur la formation des tuteurs, comme le ministère le prévoit. Cela permettrait de soutenir ce dispositif et de le pérenniser.

MME BARON estime pour sa part que les éléments qui ont été présentés traduisent les effets délétères de la politique du gouvernement. Les dotations versées à la Caisse publique de l'enseignement supérieur et de la recherche sont insuffisantes. Ses homologues le dénoncent depuis fort longtemps. Ces derniers déplorent également le développement des financements par projet, ainsi que des créations de postes non pérennes (contractuels et emplois étudiants).

Le conseil d'administration a déjà voté deux motions pour alerter sur sa sous-dotation chronique. Seule réponse à ce jour : une aide exceptionnelle de 300 000 € soit 8 € par étudiant. Le déficit de la baisse salarial reste par ailleurs très élevé.

La présentation qui a été effectuée a mis en évidence une politique dynamique d'augmentation du personnel, avec une légère hausse des effectifs de l'emploi État et surtout de l'emploi sur les ressources propres. De fait,

le service public n'est plus tout à fait assuré par l'État, mais par des contractuels, au détriment de postes pérennes. De plus, cela génère des dépenses qui ne sont pas légitimes.

Il a été annoncé que 2022 sera difficile. Ce type d'annonce est formulé chaque année. Les équipes font le maximum pour arriver à tenir, mais il serait temps que l'État prenne ses responsabilités. Elle votera contre.

M. AVERTY précise que le présent point vise l'approbation du compte de résultat et non d'un budget. Il s'agit de voter sur la sincérité des résultats et sur la qualité des travaux qui ont été conduits à cet égard. Il partage par ailleurs le point de vue sur lequel le geste opéré par l'État est insuffisant.

M. CORREARD souligne que la présentation des comptes qui a été opérée atteste de la grande rigueur et de l'excellence avec lesquelles les finances de l'Université sont gérées. Il souhaite par ailleurs souligner à quel point il est important d'encourager les efforts conduits pour obtenir des financements pérennes. Les financements par projet se révèlent dangereux à plusieurs titres. Ils sont dangereux en raison de l'imprévisibilité qu'ils introduisent, mais aussi du fait de l'absence de visibilité qu'ils génèrent. Il déplore en outre que les Universités ne soient pas pleinement maîtresses de leurs dépenses. Tout ceci résulte des financements fléchés.

M. LOUARN évoque pour sa part l'organisation dans les laboratoires. Les personnels Capacité qui se déclarent dans une filiale de droit privé sont indépendants. Le fait de disposer d'une structure privée au sein de l'établissement génère beaucoup de confusion. Il souhaite donc savoir s'il serait envisageable que ces personnels intègrent à terme les effectifs de l'Université.

LA PRESIDENTE explique que Capacité est une filiale privée de l'Université. Cette société privée a donc un lien avec l'établissement. Nous pourrions vous présenter cette filiale à l'occasion d'une prochaine réunion du conseil d'administration.

M. AVERTY précise que cette filiale opère des reversements vers l'Université. Le total des reversements est estimé à 1,5 million d'euros.

M. LOUARN considère qu'il serait effectivement pertinent que cette filiale soit présentée à l'occasion d'une prochaine réunion du conseil d'administration.

LA PRESIDENTE assure que tel sera le cas. Par ailleurs, les projets fléchés résultent d'une directive nationale. Or se priver de ces financements fléchés n'augmenterait pas le montant des subventions versées à l'Université pour charges de service public. De fait, l'Université partage le constat qui est dressé, mais fait face à un choix impossible.

Le conseil d'administration, avec 20 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention, approuve le compte financier des comptes consolidés et de l'affectation du résultat 2020, le tableau des autorisations budgétaires en ae/cp, recettes et solde budgétaire et le tableau d'équilibre financier.

RESSOURCES HUMAINES

5- APPROBATION DU BILAN SOCIAL 2019 (APRÈS AVIS DU CTE ET DU CHSCT)

LA PRESIDENTE signale en préambule que la présentation du bilan social intervient de façon plus tardive qu'habituellement. Des décalages de calendrier ont été nécessaires.

M. ROMAN-DUBREUCQ explique que ce bilan social 2019 s'inscrit dans la continuité de celui qui avait été présenté une année auparavant. Il a été présenté en comité technique d'établissement le 10 novembre 2020, puis au CHSCT le 19 janvier 2021.

Concernant les effectifs, 4302 personnels étaient recensés en 2018 contre 4345 en 2019. Entre 2015 et 2019, les effectifs sont passés de 4080 à 4345 agents, soit 265 agents supplémentaires en quatre ans. Ceci équivaut à 66 créations de postes par an en moyenne.

La masse salariale s'établit en 2019 à 262,3 millions d'euros, en hausse de plus de 7 millions d'euros par rapport à 2018. L'augmentation de la masse salariale est de 2,8 % quand les effectifs ont augmenté que de 1 % au cours de la période considérée. La masse salariale est donc significativement plus dynamique que l'évolution des effectifs. Il en ressort que la masse salariale augmente de façon plus forte que les effectifs, ce qui nécessite d'être interrogé au regard des difficultés financières de l'établissement.

L'enveloppe consacrée à la formation a représenté une somme de 258 000 en 2019, en hausse de plus de 12 % par rapport à 2018. En matière d'avancement et de promotion, sur 494 agents BIATTS promouvables, 45 ont été promus en 2019, soit un ratio de 9,1 %. Les femmes représentent 67,2 % des agents promouvables et 73,3 % des promus. Chez les enseignants-chercheurs, les femmes représentent 31,6 % des promouvables et 35,7 % des promues. Elles sont donc là aussi surreprésentées par rapport à leurs collègues masculins. En revanche, le phénomène inverse s'observe pour les enseignants du second degré où les hommes représentent 52,8 % des promouvables et 68 % des promus. Enfin, pour les enseignants HU quatre promotions de femmes en 2019 et dix promotions d'hommes.

Concernant les personnels en situation de handicap, les chiffres sont globalement stables avec 143 agents reconnus travailleurs handicapés en 2019 contre 149 en 2018. Le taux d'emploi direct des travailleurs handicapés est de 3,29 % seulement pour un taux d'emploi légal à 6 %. Ce sujet figurera dans le schéma directeur handicap.

Le taux d'absentéisme moyen s'est établi à 1,33 % en 2019, en diminution de 6,3 % par rapport à 2018. À noter que ce taux a été calculé sur la base exclusive des arrêts maladie ordinaires et qu'il ne tient pas compte des accidents du travail ou des maladies professionnelles par exemple.

MME BARON fait remarquer que la part des contractuels tend à progresser. De fait, 17 % des enseignants-chercheurs et un tiers de BIATSS sont des contractuels. Ce constat interpelle. Concernant le fait que la masse salariale augmente davantage que les effectifs, cela pourrait laisser penser que les rémunérations augmentent ce qui constituerait une bonne nouvelle pour les personnels. Or cette augmentation de la masse salariale n'est pas traduite dans les salaires, qui n'augmentent pas beaucoup. Enfin, l'activité du Comité des personnels de l'Université de Nantes a fortement augmenté, ce qui est satisfaisant pour les agents. Elle souhaite savoir quel type de prestations ont été concernées par cette augmentation.

M. ROMAN-DUBREUCQ explique que la hausse de la masse salariale résulte probablement d'une augmentation des cotisations et des charges. Concernant le Comité des personnels de l'Université de Nantes, il propose qu'une présentation complémentaire soit prochainement assurée pour fournir davantage d'informations sur l'activité de cet organisme.

M. LOUARN souligne la qualité du travail qui a été conduit et du document qui a été produit. Ce bilan s'enrichit d'année en année et il constitue un outil pertinent pour analyser la situation de l'établissement. Sur le fond, les constats sont moins favorables. Ce document témoigne notamment d'une augmentation des situations de précarité. L'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas satisfaisante. C'est pourquoi il ne pourra pas voter favorablement sur ce dossier.

MME DAVID partage cette analyse. Dans sa forme, le document est de qualité. Sur le fond, il permet de dresser des constats moins satisfaisants. L'Université n'en est pas directement responsable puisque c'est l'État qui provoque cette situation. Par exemple, la proportion des contractuels augmente au détriment des titulaires, ce qui change la nature du travail à l'Université ainsi que la façon dont le service public est rendu. Ce constat témoigne d'une dégradation progressive de la qualité du service public. Le bilan social fait en outre état d'une hausse du recours à la sous-traitance. Globalement, la qualité de l'emploi et du service public n'est pas satisfaisante. Elle signale enfin que les votes défavorables qui sont émis en CHSCT et en CT constituent des signaux importants, qu'il convient de prendre en compte.

M. BERTHON confirme la qualité du document qui a été fourni. Il souhaite néanmoins évoquer les problématiques d'inégalité entre les hommes et les femmes, plus particulièrement au sein de la catégorie des enseignants-chercheurs. Les inégalités existent, elles sont fortes et injustes. Il est indispensable de les corriger. Il votera toutefois favorablement sur le bilan social. Les personnels de l'Université qui siègent dans les comités ad hoc doivent travailler à résoudre ces inégalités.

MME SAMI considère que ces inégalités résultent avant tout d'un problème de société, qui n'est pas nouveau. Elle évoque ensuite les personnels en situation de handicap. Elle souhaite savoir ce qui est prévu pour favoriser le recrutement de personnels en situation de handicap. Elle souhaiterait pouvoir participer aux réflexions conduites en ce sens.

M. ROMAN-DUBREUCQ explique que le schéma directeur handicap intègre deux pistes principales pour accroître le taux de travailleurs handicapés. Outre les recrutements directs qui peuvent être opérés, les démarches permettant aux agents de bénéficier d'une RQTH doivent être favorisées. S'agissant des recrutements directs, les souhaits et les volontés des services et des composantes jouent un rôle important. Il leur revient de s'engager dans ce type de recrutement. Une mobilisation plus générale nécessite sans doute d'être renforcée sur ce sujet. Chacun doit s'emparer de ce sujet.

MME BARON met en exergue que les démarches conduites par l'Université à l'égard des personnels en situation de handicap, par exemple pour adapter leur poste de travail, sont tout à fait satisfaisantes. Certains des personnels concernés l'ont confirmé.

Le conseil d'administration, avec 20 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions, approuve le bilan social 2019.

FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE

6 - APPROBATION DES DOSSIERS D'AUTOÉVALUATION DE L'IUT DE NANTES

7 - APPROBATION DES DOSSIERS D'AUTOÉVALUATION DE L'IUT DE SAINT NAZAIRE

8 - APPROBATION DES DOSSIERS D'AUTOÉVALUATION DE L'IUT DE LA ROCHE-SUR-YON

Les trois points sont traités simultanément.

M. GUEVEL indique que l'autoévaluation des formations des diplômes universitaires de technologie répond à un processus différent de celui qui concerne les cursus Licence et Master. En l'occurrence, l'exercice porte sur des formations appelées à disparaître d'ici un an. Ces formations s'éteindront pour laisser place au Bachelor universitaire de technologie.

Les IUT ont réalisé un travail consciencieux et de très grande qualité. Ils ont mis en regard les conclusions de la précédente évaluation pour expliquer les actions et réorganisations menées au cours des dernières années au sein de ces formations ainsi que les résultats obtenus au moment de l'autoévaluation.

Ce sujet a fait l'objet un débat en Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) le 11 février 2021. Les trois dossiers ont reçu un avis favorable. Les élus qui se sont exprimés ont souligné la qualité du travail produit par les trois IUT.

MME SAMI souhaite savoir quelle est la finalité de cette autoévaluation puisque ces formations seront remplacées d'ici une année.

M. GUEVEL explique que l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation a souhaité répondre à cette autoévaluation car celle-ci servira à la construction de la nouvelle offre de formation en lien avec les Bachelor universitaires de technologie.

M. GOULLET considère que les documents fournis traduisent la grande qualité de la démarche qui a été entreprise dans le cadre de cette évaluation. Il juge ce travail remarquable aussi bien sur le fond que sur la forme. Cette démarche est très inspirante. Il pourrait être pertinent qu'une démarche de ce type soit initiée par l'établissement sur certains sujets. Ces documents témoignent en outre d'une dynamique très forte au cours des cinq dernières années, notamment s'agissant des mesures conduites en faveur de l'apprentissage. Les IUT disposent d'un niveau de ressources propres très élevé. Cependant, cette situation financière pourrait traduire un modèle quelque peu fragile puisqu'il reste nécessaire de générer des ressources propres.

M. GUEVEL explique que l'apprentissage est un modèle de formation qui nécessite d'être développé. Les trois IUT s'inscrivent dans cette dynamique. En témoigne la nouvelle offre de formation relative au Bachelor universitaire de technologie. Ceci est très satisfaisant, en particulier pour les étudiants. Certains étudiants sont en effet très intéressés par ces cursus, qui leur apportent notamment des ressources financières puisqu'ils sont salariés. Ce modèle de formation est en outre vertueux en termes d'insertion professionnelle. Les IUT ont une grande expertise sur le sujet. Ils sont invités à essayer pour que ce modèle soit reproduit dans de multiples formations. Une dynamique de ce type est engagée au niveau des projets de Master. Des équipes pédagogiques portent des projets de ce type pour ouvrir les parcours de Master à l'alternance.

LA PRESIDENTE propose par ailleurs d'évoquer un point d'information au sujet des capacités d'accueil.

M. GUEVEL explique que le ministère a tout d'abord indiqué que l'Université pouvait procéder par arrêté de la présidence pour fixer les capacités d'accueil. L'Université s'apprêtait à produire cet arrêté, car les étudiants réclamaient cette information. Le 8 mars 2021, la DGESIP a signalé qu'il n'était plus possible de procéder par arrêté de la présidence et qu'il était indispensable de passer cette décision au conseil d'administration. La Présidente n'a pas jugé opportun de porter ce point à l'ordre du jour du conseil d'administration appelé à se réunir quatre jours plus tard, puisqu'il était impossible de solliciter la Commission de la formation et de la vie universitaire dans l'intervalle. Il est donc proposé que la Commission de la formation et de la vie universitaire soit consultée le 18 mars 2021 et que la Présidente revienne ensuite vers le conseil d'administration. Si nécessaire, une réunion extraordinaire du conseil d'administration sera organisée.

LA PRESIDENTE ajoute que l'Université de Nantes n'est pas la seule concernée par ce positionnement du ministère.

MME DAVID souhaite savoir ce qui est prévu à l'égard des étudiants qui ne pourront pas passer en deuxième année. Elle souhaite également savoir ce que les représentants étudiants pensent de la situation.

M. GUEVEL répond que cette réforme garantit aux étudiants qui ne seront pas admis en deuxième année une poursuite d'études, à condition que les étudiants aient obtenu leurs 60 ECTS. Au terme de la deuxième année dont ils pourront bénéficier, et s'ils justifient de 120 ECTS, ils pourront se présenter une nouvelle fois à l'admission en deuxième année des études de santé. De fait, la poursuite d'études est posée comme un principe de cette réforme. À noter par ailleurs que compte tenu des besoins constatés en matière de personnels de santé, la réforme prévoit une augmentation de 35 % du nombre de places en Master médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie.

M. CLAUTOUR explique pour sa part que cette réforme a suscité de nombreux débats chez les étudiants en santé. Outre les étudiants qui ne valideront pas leur passage en deuxième année, le cas des étudiants qui réussiront ce passage nécessite également d'être considéré. Il évoque à ce titre la pluralité des niveaux entre les trois catégories d'étudiants concernés. Un débat nécessite d'être tenu en Commission de la formation et de la vie universitaire. De fait, un important travail sera nécessaire pour remodeler les formations de deuxième année, qui ne seront pas du tout adaptées aux formations PASS LAS.

LA PRESIDENTE relève que le sujet sera de nouveau évoqué.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les 8 dossiers d'auto-évaluation présentés par l'IUT de Nantes.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les 7 dossiers d'auto-évaluation présentés par l'IUT de Saint Nazaire.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les 5 dossiers d'auto-évaluation présentés par l'IUT de La Roche-sur-Yon.

9 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE LA CONTRIBUTION DE VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

M. AVERTY rappelle que la commission de suivi de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) a été instituée dans le cadre de la mise en place de la Contribution de vie étudiante et de campus. En l'occurrence, il s'agit de revoir la composition de cette commission afin que celle-ci soit conforme à l'organisation politique de l'Université.

Sont notamment à signaler l'ajout du vice-président délégué à la vie étudiante, l'ajout de la vice-Présidente vie de campus et solidarité ou encore la suppression du conseiller sport. Pour le reste, quelques modifications d'intitulés sont à relever. La Commission de la formation et de la vie universitaire a exprimé un avis favorable à l'unanimité le 11 février 2021.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la composition de la commission de suivi de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) modifiée.

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

10 - APPROBATION DE L'ADHÉSION DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES À L'ASSOCIATION JURISUP

M. BRIOLET indique que le réseau Jurisup a été créé une quinzaine d'années auparavant. Au titre de ses principales missions, il a vocation à mutualiser les expériences, à former les chargés des affaires juridiques des Universités, à collaborer avec le ministère et la DGESIP dans l'évolution des textes, ou encore à élaborer des guides pratiques destinés aux chargés des affaires juridiques des Universités.

Jusqu'alors, le réseau se structurait de façon conventionnelle. Il n'existait pas de personnalité morale. L'Université de Bordeaux assurait sa gestion administrative. Il s'est révélé nécessaire de pérenniser ce réseau sous une forme associative, en lui garantissant davantage d'autonomie. Il est donc proposé au conseil d'administration d'approuver l'adhésion de l'Université de Nantes à l'association Jurisup, moyennant une cotisation annuelle de 600 €.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'adhésion de l'Université de Nantes à l'association JURISUP.

AFFAIRES FINANCIÈRES ET COMPTABLES

12 - APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2021 À L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA SALLE DE SPECTACLE DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES (TU)

LA PRÉSIDENTE souligne que la crise sanitaire est source de nombreuses difficultés, en particulier pour ce qui concerne le secteur culturel. Il est donc important que l'Université témoigne son soutien aux acteurs de la

culture, en votant massivement en faveur de la subvention qui est soumise à l'approbation du conseil d'administration.

MME BOUSQUET rappelle que le théâtre universitaire a été créé en 1994. Il constitue un outil indispensable au développement de la culture sur les campus et il contribue au rayonnement de l'Université. Plusieurs financeurs soutiennent ce théâtre universitaire, comme la Ville de Nantes, la Région, l'Université de Nantes et le Département. Il dispose aujourd'hui du label scène d'intérêt national "Art et création".

Le théâtre universitaire, qui est également un lieu de vie accueillant et convivial, a accueilli 53 000 usagers en 2019. Il propose des ateliers, des stages et des projets participatifs. Il organise en outre un festival Turbulences, qui intervient lors des journées nationales des arts et de la culture.

La subvention 2021 porte sur un montant de 318 900 €. Participent également au financement du théâtre universitaire la DRAC, le Département ou encore la Région. La qualité du modèle financier du théâtre universitaire est confirmée par l'équilibre des dépenses et des produits constatés en 2019. Il est l'un des seuls théâtres de France à constater un tel équilibre financier.

MME DAVID sollicite quelques précisions. Une année auparavant, le théâtre universitaire avait demandé l'annulation de son loyer. Cette demande n'avait pas été honorée en tant que telle, bien qu'un geste ait été consenti sur les fluides. Elle souhaite savoir si le théâtre universitaire a renouvelé cette demande cette année et quelle réponse lui a été adressée le cas échéant.

Elle souligne par ailleurs que le théâtre universitaire, qui se situe à proximité des quartiers nord de Nantes, participe de la politique de la ville et plus précisément de l'accès à la culture auprès de jeunes qui ne sont pas nécessairement étudiants. Elle souhaite par conséquent savoir comment le théâtre universitaire peut se rendre visible auprès de ces publics et proposer une offre de spectacle qui leur soit accessible tant d'un point de vue financier que culturel.

MME BOUSQUET explique que le théâtre universitaire ne verse pas de loyer. Il est en l'occurrence question d'une valorisation bâtementaire équivalente à 100 000 €. L'Université est propriétaire des bâtiments. Si elle décidait de baisser le loyer, cela baisserait d'autant la valorisation bâtementaire, ce qui réduirait la somme totale allouée au théâtre universitaire. Or ce n'est pas le but. Il est préférable de maintenir ces 100 000 €, en activant des aides *via* la commission de la vie étudiante et de campus. Pour 2021, ces aides représenteront une valeur de 180 000 € environ.

Le théâtre universitaire a bien sûr une attention particulière envers les quartiers nord. De fait, les campus sont ancrés dans la cité et favorisent les échanges entre les publics. Les actions entreprises par le théâtre universitaire dans ce cadre sont écrites dans la brochure qui a été fournie.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la subvention de 318 900 euros allouée à l'association de gestion de la salle de spectacle de l'Université de Nantes pour l'année 2021

11 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'INSPE ACADÉMIE DE NANTES

M. AVERTY explique que les modifications dont il est question n'emportent pas d'enjeu majeur. L'objectif de la démarche consiste à mettre les statuts en conformité avec quelques évolutions récentes, notamment en lien avec la loi pour une École de la confiance, qui a impliqué des modifications du Code de l'éducation.

Un groupe de travail a été constitué pour travailler sur ces statuts, ce qui a abouti à quelques modifications mineures. Les éléments concernés sont surlignés en vert sur le document qui a été fourni aux membres du conseil d'administration. Conformément au Code de l'éducation, la procédure de nomination du directeur a notamment été modifiée. Ces modifications ont reçu un avis favorable du conseil d'institut de l'INSPE, qui s'est réuni le 27 janvier 2021.

Le conseil d'administration, avec 27 voix pour et 3 abstentions, approuve la modification des statuts de l'INSPE - Académie de Nantes.

13 - RENDU COMPTE DES CONVENTIONS, MARCHÉS ET CONTRATS SIGNÉS PAR LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ EN 2020

M. BRIOLET rappelle que ce rendu compte est opéré annuellement. Il vient en application de la délégation de pouvoir donnée par le conseil d'administration à sa Présidente pour signer différents contrats et conventions en cours d'année.

Des outils permettent d'assurer le suivi des conventions qui sont passées, notamment par les composantes et les services communs. À noter toutefois que certains d'entre eux n'ont pas encore déployé ces outils. Par conséquent, les données qu'ils fournissent ne sont pas exhaustives.

Un circuit de gestion d'instruction des conventions a été mis en place via un cloud. Les composantes et services déposent les conventions dans cet espace et la Direction des affaires juridiques et la Direction des affaires financières les valident.

Les conventions ont légèrement diminué en 2020 en raison de la crise sanitaire et de la baisse d'activité que celle-ci a engendrée au niveau de l'établissement. La répartition des conventions par directions et services universitaires est reportée sur le document support. La Direction de la recherche, des partenariats et de l'innovation (DRPI) enregistre un important niveau d'activité. 510 conventions ont été instruites par les composantes et les services communs, puis visées par la Direction des affaires juridiques. Nombre de contrats mobilisent également des partenaires privés.

Les contrats conclus dans le cadre de marchés publics sont également détaillés sur le document support. Ils ont représenté une valeur globale de plus de 30 millions d'euros. Ces contrats sont pilotés par la Direction des achats. Ils répondent à une procédure de publicité et de mise en concurrence très encadrée. À noter notamment que 60 procédures de marchés publics ont été engagées en matière de fournitures courantes et de services, pour un budget d'environ 20 millions d'euros hors taxes.

14 - RENDU COMPTE DES REMISES GRACIEUSES ET DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR

M. AVERTY explique que les remises gracieuses portent sur un montant total de 8349 €. Les admissions en non-valeur représentent une somme de 16 400 €. Le document support en précise les principes et les effets. Il est notamment précisé qu'une remise gracieuse implique la disparition totale ou partielle de la dette alors que l'admission en non-valeur n'annule pas la dette. L'admission en non-valeur implique seulement de cesser le recouvrement de la dette et il peut ultérieurement être décidé de poursuivre ou non le recouvrement des sommes dues.

15 - RENDU-COMPTE DES TARIFS SIGNÉS PAR LA PRÉSIDENTE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DE NOVEMBRE À FÉVRIER 2021

16 - APPROBATION DES TARIFS

M. AVERTY signale que quatre tableaux récapitulent l'ensemble des tarifs qui ont été validés par la Présidente au titre de sa délégation. En l'occurrence, la délégation de la Présidente porte sur des sommes de 5000 € maximum. L'ensemble des valeurs présentées est inférieur à cette somme.

Le conseil d'administration, avec 25 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, approuve les tarifs.

NANTES UNIVERSITE

17 - CONSULTATION SUR LES STATUTS DE NANTES UNIVERSITÉ : RESTITUTION PAR LA MISSION DÉMOCRATIE UNIVERSITAIRE

LA PRÉSIDENTE explique que la consultation en ligne sur les statuts de Nantes Université est désormais close. Il est donc important de procéder à un point sur cette consultation et son déroulement. Outre un objectif d'information, cette plate-forme a également permis aux personnels et étudiants qui le souhaitent de formuler des propositions et d'exprimer des avis sur les textes qui sont en cours de discussion pour la rédaction des statuts.

La mission démocratie universitaire, qui est pilotée par Arnaud Leclerc, produira un rapport au regard de cette consultation. Celui-ci sera diffusé au sein de tout l'établissement. Sur le fond, un travail est en cours pour analyser les propositions qui ont été recueillies. Celles-ci seront débattues avec les membres de Nantes Université. Il en sera rendu compte à l'établissement.

Concernant les échanges avec le ministère, il apparaît que celui-ci aura besoin d'un délai un peu plus long que prévu pour assurer la validation technique des statuts et organiser les échanges interministériels requis. Par conséquent, le vote ne pourra sans doute pas intervenir d'ici la fin du mois d'avril, comme cela était initialement prévu. Il est plus probable qu'il intervienne fin mai ou début juin. Les discussions sont en cours avec le ministère pour caler le calendrier précis.

M. LECLERC propose tout d'abord de rendre compte de l'état d'avancement de la consultation. Il rappelle à ce titre que dès le démarrage, il avait été convenu de réaliser au sujet de ces statuts un travail de concertation étendu. La mise en œuvre de ce travail a été quelque peu retardée par les deux étapes du plan d'action sur lesquelles le conseil d'administration avait été saisi.

Une plate-forme participative a été utilisée pour réaliser ce travail de consultation. Celle-ci a été développée par un prestataire qui a tout d'abord été choisi car l'outil qu'il propose est extrêmement sécurisé. De plus, ce prestataire est référencé dans ce domaine. Il est régulièrement sollicité par l'État dans le cadre de grande consultation, par exemple celle pour la loi sur la république numérique. Beaucoup de collectivités locales utilisent également les services de ce prestataire, notamment le département de la Loire-Atlantique, Nantes Métropole ou encore la Ville de Saint-Herblain. Enfin, ce prestataire est celui qui travaille le plus avec les Universités, en leur proposant des outils participatifs adaptés à leurs besoins.

L'objectif de cette consultation visait à informer, à recueillir des réactions au regard des vœux qui avaient été exprimés, et à contribuer directement en formulant soit des amendements soit des avis.

Chaque participant ne pouvait exprimer qu'une fois par article. Divers processus de contrôle étaient déployés pour s'en assurer. La plate-forme était sécurisée et respectait les termes de la RGPD. Un document de politique de confidentialité a été signé par l'Université. Seules deux personnes pouvaient accéder aux données :

- la déléguée à la protection des données personnelles de l'Université en cas de litige individuel ;
- M. Leclerc au titre de sa mission en matière de démocratie universitaire et à des fins d'analyse.

Les utilisateurs de la plate-forme pouvaient par ailleurs désactiver les cookies, empêchant ainsi le recueil et/ou le stockage durable de leurs données. À noter qu'aucune des données concernées n'est cessible à des tiers sauf consentement explicite de chaque personne. Ces données sont conservées sur des durées calibrées assez faibles. Par exemple, les adresses e-mails sont conservées pendant trois mois après la fermeture de la plate-forme.

Au total, 925 personnes se sont inscrites sur la plate-forme, qui a permis de recueillir 4271 vœux et avis. 128 arguments ont été déposés ainsi que 23 amendements. 21 % des participants ont formulé un vœu. 21 % des répondants ont formulé de deux à quatre vœux. 22,5 % ont formulé 10 à 29 vœux. 8 % des participants ont formulé plus de 80 vœux.

43 % des participants étaient des enseignants chercheurs, 33 % des personnels BIATSS et 22 % des étudiants. 40 % des vœux enregistrés par la plate-forme ont émané des personnels BIATSS, 49 % des enseignants-chercheurs et 10 % des étudiants. Ces statistiques démontrent que les étudiants ont concentré leur participation sur quelques items seulement.

Les répondants se sont principalement exprimés au sujet des titres 3 et 4, qui concernent respectivement la gouvernance de Nantes Université et les pôles. Dix articles ont fait l'objet d'une participation très forte, avec un soutien net. Pour beaucoup d'autres articles, il y a 100 % de soutien, mais peu de participations. Sept articles font l'objet de discussions mitigées. Pour trois articles, une opposition est formulée, notamment l'article sur la représentation des étudiants dans les instances et celui sur les pôles. Le processus de nomination de directeur de pôle et la composition du conseil de pôle suscitent ainsi des oppositions. Celles-ci sont recensées dans le rapport détaillé. De fait, tous les contenus et arguments qui ont été avancés y sont reportés.

Globalement, le niveau global de participation à cette consultation est satisfaisant. À noter toutefois que la logique de cette démarche est plus qualitative que quantitative. L'appropriation de cette question des statuts est relative. Elle est d'autant plus relative pour les partenaires Mozart et Archives, qui sont simplement venus s'informer. Une partie des arguments soulevés porte d'ailleurs sur des demandes d'information. Quelques

points de discussion apparaissent en outre concernant la place des étudiants dans les instances représentatives, la désignation du pôle et la composition du conseil de pôle.

MME BARON rappelle que depuis 2017, la FSU et l'intersyndicale élargie ont régulièrement demandé que les personnels et les étudiants soient réellement consultés sur le projet de Nantes Université. En l'occurrence, la consultation a été réalisée en pleine crise sanitaire et surtout à la fin du projet. Ainsi, quasiment rien ne peut être modifié. Elle-même considère par ailleurs que la participation à cette consultation est plutôt faible. Outre un éventuel manque de temps et de disponibilité, elle suppose que cet état de fait résulte d'un manque d'intérêt pour un projet qui ne peut plus être modifié. Elle considère par ailleurs que le fait que les éléments de réponses soient rendus publics constitue un biais fondamental. De fait, il n'était pas évident de répondre avec une adresse fonctionnelle. Il aurait été préférable que les réponses soient anonymisées, ce qui aurait sans doute facilité et favorisé la participation des personnels.

M. LECLERC met en exergue que la décision de procéder à une consultation a été prise immédiatement. Ce sujet revêt une telle importance pour l'Université qu'il a été jugé indispensable que l'ensemble des communautés puisse être consulté. L'ensemble des outils déployés par la mission démocratie universitaire est au service des instances représentatives élues. Il ne s'agit pas de les court-circuiter ni d'instaurer une sorte de référendum qui se serait substitué aux instances juridiquement habilitées à rendre leur avis, en l'occurrence le conseil d'administration. Il s'agit d'outils complémentaires qui viennent aider. En l'occurrence, il s'agissait d'identifier les sujets sources de discussions et de connaître les arguments avancés par les uns et les autres. Il ne s'agissait pas d'organiser des votes ou un référendum. L'objectif consiste à repérer l'ensemble des avis de la communauté en vue d'en tirer une matière exploitable par l'ensemble des représentants élus et des décideurs. La mission avait cette mission de fournir des outils d'aide à la décision auprès des instances. Sur la question de la participation, il entend la remarque qui a été formulée. De fait, ces outils n'impliquent jamais une mobilisation générale. Cela n'existe pas, quel que soit le sujet traité.

LA PRESIDENTE ajoute qu'un travail est en cours pour reprendre les propositions d'amendement, les contributions et les remarques, en vue de tâcher de déterminer les évolutions susceptibles d'intervenir dans les statuts, qui seront proposées et portées auprès des autres membres de Nantes Université. Par ailleurs, la liste exhaustive de l'ensemble de ces contributions a été partagée avec l'ensemble des membres des directions des établissements membres. Tous ont connaissance des contenus qui ont été exprimés via la plate-forme. Ce travail d'analyse est en cours. En l'espèce, cette analyse des contenus est plus qualitative que quantitative. Par-delà l'analyse des chiffres, c'est bien l'analyse des contenus qui prime. Le rapport de la mission démocratie universitaire sera communiqué à l'ensemble des personnels et des étudiants.

M. BROCHARD fait savoir qu'il a participé à cette consultation. Il considère que l'outil est pertinent. À noter que ceux qui souhaitaient utiliser un pseudonyme pouvaient le faire. L'analyse de M. Leclerc est par ailleurs intéressante. Toutefois, lui-même a formulé un certain nombre d'amendements et de propositions. Il aimerait que certains de ces amendements et propositions soient entendus. Si cette plate-forme a uniquement pour but de recueillir des avis, elle n'a aucun intérêt. Enfin, il considère qu'une participation de près de 1000 personnes n'est pas anodine. Il attend de voir ce qui sera retenu dans les statuts finaux. Un certain nombre d'éléments ont été recueilli. Ce qu'il est important, c'est de savoir comment ces éléments seront arbitrés et si des modifications seront effectivement apportées aux statuts.

LA PRESIDENTE relève que l'attente relative aux conséquences de cette consultation est parfaitement légitime. C'est bien ce qui donnera le sens de cette consultation. En l'espèce, il sera important de partager la suite du travail avec les membres du conseil d'administration, mais également avec les étudiants et personnels. Ce travail est en cours et les membres du conseil d'administration seront tenus informés des suites.

M. BERTHON estime que cette consultation se déroule de façon très satisfaisante. L'outil qui a été décliné dans ce cadre est très pertinent. Dans cette période marquée par une absence de liens sociaux, il a été sollicité par de nombreux collègues qui souhaitaient féliciter la présidence pour la tenue de cette consultation. Il a reçu de nombreux retours très positifs de personnels qui ne cherchaient pas tant à s'exprimer, mais à mieux comprendre certains éléments et à s'informer. Globalement, de nombreux personnels ont exprimé leur satisfaction à l'égard de cette démarche et du travail qui a été décliné en ce sens.

LA PRESIDENTE ajoute qu'il a été convenu de décliner cette consultation sur les statuts au regard des interrogations que ce sujet pouvait susciter de la part de certains personnels. Dès l'émergence de ce projet, les principales questions qui lui étaient adressées concernaient la gouvernance de l'établissement. Cette consultation visait à constituer un espace au sein duquel il était possible d'exprimer des interrogations, puis de les analyser.

MME PENISSON signale pour sa part qu'en tant que secrétaire générale et encadrante d'une composante, elle s'est saisie de cette consultation pour échanger avec ses collègues au sujet de certains points qui pouvaient rester en suspens. Cela lui a servi de base de travail avec ses collègues. Elle se déclare donc satisfaite de la démarche qui a été entreprise dans le cadre de cette consultation.

M. CLAUTOUR considère que l'outil était facile d'utilisation. Les élus étudiants tâcheront d'informer les étudiants des suites du projet via les réseaux. Il suggère toutefois la possibilité de leur envoyer parallèlement des e-mails dédiés. Il ajoute qu'Interasso Nantes a déposé divers amendements et en a soutenu d'autres. Il espère que ces amendements seront également considérés.

MME SAMI fait savoir qu'elle a beaucoup apprécié la façon dont Arnaud Leclerc a présenté l'étude et les précautions d'usage qui ont été déclinées dans ce cadre. Elle constate ensuite 925 inscrits. Près de 75 % d'entre eux n'ont finalement rien mis. 87 % des participants se sont en outre arrêtés sur le préambule. Elle souhaite insister sur le fait que la période au cours de laquelle cette enquête a été déclinée était extrêmement chargée. Personnellement, elle n'a pas pu répondre à cette consultation par manque de temps. Pourtant, elle aurait vraiment aimé pouvoir y répondre. Par conséquent, certaines personnes on peut se sentir particulièrement concerné par cette consultation sans avoir néanmoins pu dégager suffisamment de temps pour y répondre. Elle suppose que d'autres personnes ont manqué de temps pour se pencher plus avant sur cette consultation. Comme elle avait précédemment eu l'occasion de le faire remarquer, la période retenue pour réaliser cette consultation était inadaptée au regard de la charge de travail qui la caractérise. C'est une période au cours de laquelle les personnels ont d'autres priorités et des tâches à réaliser qui ne pouvaient pas être reportées.

LA PRESIDENTE se déclare consciente de la charge de travail qui pèse sur les personnels depuis un an maintenant. C'est la raison pour laquelle il a été convenu d'ouvrir la plate-forme pendant un peu plus de cinq semaines. Il était en outre possible d'accéder aux contenus directement depuis les titres sans être obligé de parcourir l'ensemble des statuts. Cette disposition visait à faciliter le travail des collègues et étudiants intéressés par cette consultation. Ils pouvaient ainsi accéder à des points d'intérêt particuliers. D'ailleurs, le préambule, la gouvernance de l'établissement et les pôles ont été les sujets qui ont principalement retenu leur attention. Le fait que ces titres soient ceux qui les ont le plus intéressés est tout à fait logique. Cela confirme aussi l'attention qui est portée à ces sujets.

M. LECLERC confirme que certaines personnes ont signalé ne pas avoir pu répondre à la consultation par manque de temps. Il est vrai que les mois de janvier et février se caractérisent par des examens, des corrections et une reprise des cours. De plus, la situation sanitaire n'a pas facilité les choses. Mais encore une fois, il est davantage question d'une approche qualitative que quantitative. Par conséquent, le nombre de participants n'est pas particulièrement pénalisant. Cela aurait pu être plus gênant s'il était question d'un outil de décision. En l'occurrence, tel n'est pas le cas.

MME CARPY ajoute que nombre de collègues lui ont signalé qu'ils avaient manqué de temps pour s'emparer de la plate-forme. L'entrée par titres a pu faciliter leur participation. En tout état de cause, les personnels ont été incités à participer et à exprimer leur avis.

M. BERTHON indique néanmoins que certains collègues ont fait savoir qu'ils étaient favorables au projet, sans nécessairement avoir participé à la consultation. Ainsi, leur non-participation exprimait une forme de confiance à l'égard de ce projet. Par ailleurs, le site Internet dédié à la consultation était volumineux. Mais s'il avait été moins volumineux, certains se seraient sans doute plaints de ne pas avoir accès à l'intégralité du projet. Il était important que chacun puisse en prendre connaissance. De fait, ce site Internet était très bien fait et les personnes qui le souhaitaient pouvaient se concentrer sur les points qui les intéressaient.

LA PRESIDENTE ajoute que l'objectif de la démarche consistait notamment à permettre aux répondants d'accéder immédiatement aux items qui les intéressaient le plus.

MME SAMI répète néanmoins que cette consultation n'a pas été mise en œuvre au moment le plus adéquat. Il aurait été préférable d'étendre cette consultation sur une plus longue période ou de la reporter. Elle espère par ailleurs que la plate-forme restera accessible pour pouvoir consulter les contributions qui ont été versées par les différents participants à la consultation.

M. LECLERC le lui confirme.

18 - QUESTIONS DIVERSES

MME BARON fait savoir que ses services ont été sollicités au sujet de l'outil Afluence. Celui-ci a été mis en place lors de la réouverture des salles de l'Université aux étudiants en difficulté lors du deuxième confinement. Un site avait rapidement été créé par les informaticiens afin de permettre d'effectuer des réservations pour la bibliothèque universitaire. Depuis le mois de janvier, l'outil Afluence a été utilisé par tous les services pour réserver des places en salle ou en bibliothèque universitaire.

L'Université de Nantes a en effet conclu un abonnement pour pouvoir utiliser cet outil. Son coût est d'environ 17 000 € pour une année. De fait, Afluence est moins pratique à gérer que le logiciel qui a été développé par les informaticiens de la bibliothèque universitaire. Il est de fait regrettable que les tâches qui pourraient être exécutées grâce aux compétences des personnels de l'Université soient finalement externalisées.

En l'occurrence, l'Université de Nantes a la chance de disposer en son sein d'une équipe d'informaticiens dédiés. Ces derniers connaissent très bien les problématiques de la bibliothèque universitaire. Si des outils de réservation sont maintenus pour 2022, il serait donc opportun que l'adaptation de l'outil qui a été développé à l'interne soit convenablement étudiée avant de décider de poursuivre le travail avec un prestataire extérieur.

LA PRESIDENTE salue à ce titre le travail qui a été conduit par les informaticiens pour répondre de façon très rapide aux besoins qui étaient apparus lors du second confinement. Les bibliothèques pouvaient alors rester ouvertes sur inscription. Aucun dispositif dédié n'existait et les informaticiens ont conçu un outil fonctionnel dans un délai tout à fait impressionnant. Celui-ci a permis aux étudiants de se rendre à la bibliothèque universitaire. Elle prend par ailleurs note de la remarque qui a été formulée. Une vigilance particulière sera portée sur ce point.

Clôture de la séance à 12 h.

La Présidente de l'Université de Nantes,



C. Bernault
Carine BERNAULT.